

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_008

Objet : Marché subséquent 3 à l'accord-cadre AC24.008 - Prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication papier - Lot 2 : Brochures, dépliants, feuillets et affiches - Nouveaux besoins services culture et communication

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 euros HT depuis le 1er janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération 2024/160 du Conseil de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre adoptée le 17 septembre 2024 qui autorise le Président à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus,

Considérant l'Accord-Cadre multi-attributaire AC24.008, ayant pour objet des « Prestations d'impression, façonnage, conditionnement et livraison de supports de communication papier » - lot 2 « Brochures, dépliants, feuillets et affiches » attribué aux opérateurs économiques suivants :

- SARL HECHTER Imprimerie (62 232 VENDIN-LES-BETHUNE)
- NORD Imprim (59114 STEENVOORDE)
- SARL PACAUD Imprimerie (59412 COUDEKERQUE-BRANCHE)

Considérant le lancement du marché subséquent 3 ayant pour objet de nouveaux besoins pour les services culture et communication le 03 décembre 2025 sur la plateforme « Marchés sécurisés », auprès des titulaires de l'accord-cadre,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 06 janvier 2026 à 12h00,

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché subséquent n°3 à l'accord-cadre AC24.008 – lot 2 pour les nouveaux besoins des services culture et communication à l'opérateur économique, proposant l'offre économiquement la plus avantageuse :

- SARL HECHTER Imprimerie (62232 VENDIN-LES-BETHUNE) pour un montant total estimatif de 107 220,20 € HT soit 118 653,43 € TTC (Taux TVA à 10 % et 20 %).

Les commandes se feront sur la base des tarifs indiqués au Bordereau des Prix Unitaires du présent marché subséquent.

Ce marché subséquent est conclu pour une durée de 11 mois à compter de sa date de notification.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 14 JAN. 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

